

DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS

AIN

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Séance du 21 mars 2023

Conseillers

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 13

Convocation : 10/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth JEAMBENOIT, Maire suppléante.

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Picot S. - Prigent C. - Rebucini C. - Roux C. - Tournillac C.

Absent représenté : Ticky Monekosso H. représentée par Roux C.

Secrétaire de Séance : Noel Fleury

Délibération : 2023-008

Objet : Vote du budget primitif - 2023.

La Maire suppléante présente aux membres de l'assemblée les propositions d'ouvertures de crédits pour l'exercice 2023 dont l'équilibre budgétaire est le suivant :

- Equilibré en fonctionnement à : 838 927,92 €
- Equilibré en investissement à : 927 569,06 €

L'Assemblée Délibérante, après en avoir débattu,

Décide :

- D'approuver les montants prévisionnels exposés,
- De voter le budget primitif 2023 équilibré en dépenses et en recettes comme présenté par la Maire suppléante,
- De préciser que les reports de la section d'investissement sont intégrés au budget 2023.

ADOPTÉ :

à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré

Les jours mois et ans que dessus,

La Maire suppléante,
Elisabeth JEAMBENOIT

Le secrétaire de séance,
Fleury NOEL

